

Réservé à la municipalité

demande no : _____

Cochez l'une des deux cases applicables CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**SECTION A - Identification de l'emplacement**

No civique : _____ Voie publique : _____

No de lot du cadastre du Québec : _____

Usage de la construction : Résidentiel Commercial Industriel Public et institutionnel**SECTION B - Identification du requérant**

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

SECTION C - Identification du propriétaire (à remplir seulement si différent que la section B)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

PIÈCES ET DOCUMENTS EXIGÉS **plan d'implantation, à l'échelle, signé et scellé par un arpenteur-géomètre**

- limites, dimensions et superficie du terrain sur lequel les travaux seront exécutés;
- implantation de toute construction existante ou projetée sur le terrain;
- ligne naturelle des hautes eaux, le cas échéant;
- ligne correspondant aux limites des zones d'inondation, le cas échéant;
- tout espace de stationnement hors rue.

 plan de construction, à l'échelle, avec un niveau de détail approprié permettant une compréhension claire du projet(les plans doivent être signés et scellés par un architecte si les travaux sont assujettis à la *Loi sur les architectes du Québec*)

- élévations, coupes de mur, croquis;
- dimensions et emplacement des éléments structuraux et porteurs.

autres plans, documents ou devis requis, à l'échelle

- plan de structure, signé et scellé par un ingénieur, le bâtiment a une valeur supérieure à 100 000 \$ (c.f. *Loi sur les ingénieurs du Québec*);
- plan de mécanique du bâtiment (plomberie, ventilation, électricité), signé et scellé par un ingénieur, le bâtiment a une valeur supérieure à 100 000 \$ (c.f. *Loi sur les ingénieurs du Québec*);
- rapport attestant la conception de la structure, signé et scellé par un ingénieur, si la fondation comporte des pieux;
- plan de drainage du site, signé et scellé par un ingénieur, pour tout travaux de ce type d'une valeur supérieure à 1 000 \$ (c.f. *Loi sur les ingénieurs du Québec*);
- rapport attestant la capacité portante du sol où est projetée la construction, signé et scellé par un ingénieur;
- procuration signée par le propriétaire permettant au requérant de formuler une demande en son nom si le requérant est différent du propriétaire;
- contribution pour fins de parcs et espaces verts;
- documents ou tous renseignements requis lorsque le terrain est situé dans une zone inondable ou un milieu humide ;

impacts sur les infrastructures municipales

- demande de raccordement aux services municipaux (coupe de rue), le cas échéant;
- demande de coupe de la bordure de rue, le cas échéant.

NOTE :

Le fonctionnaire responsable du dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document lui permettant de s'assurer de la conformité du projet.

OBLIGATIONS D'UN PROPRIÉTAIRE, OCCUPANT OU REQUÉRANT

Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble, d'un terrain, d'un bâtiment, d'une construction, d'un ouvrage ou d'une propriété mobilière ou, selon le cas, le requérant d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, doit :

- Obtenir tout permis, certificat ou autorisation avant de débiter des travaux pour lesquels un tel document est requis par la réglementation d'urbanisme.
- Aviser le fonctionnaire responsable avant d'apporter toute modification à un plan approuvé ou aux travaux autorisés et obtenir son autorisation avant de procéder à une modification.
- Réaliser les travaux en conformité avec le permis ou le certificat d'autorisation délivré et les prescriptions de la réglementation d'urbanisme.
- Permettre au fonctionnaire responsable de visiter, inspecter, prendre des photos ou filmer, prendre des échantillons, prendre des mesures ou des dimensions ou examiner tout immeuble ou propriété mobilière aux fins de l'exercice de ses fonctions et, à ces fins, le laisser pénétrer sur ou dans tout terrain, construction, ouvrage ou bien mobilier.

SECTION D - Renseignements généraux
Exécutant des travaux

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

No R.B.Q. : _____ No R.E.Q. : _____

Personne responsable à contacter

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Durée probable des travaux

 Début : _____ / _____ / _____ Fin : _____ / _____ / _____
année mois jour année mois jour
Coût approximatif des travaux : _____ \$

Description des travaux et détails supplémentaires utiles à la bonne compréhension du projet :

SECTION E - Déclaration

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

signature : _____

 Date : _____ / _____ / _____
année mois jour
NOTE :

Le présent formulaire vise à accélérer la demande de permis et ne constitue en aucun temps une autorisation de procéder aux travaux demandés.

Coût du permis
**Construction d'un
nouveau bâtiment principal**
 ajouter 200 \$ en dépôt de
garantie (remboursable)

 Résidentiel :
 350 \$ pour le premier logement, 150 \$ pour chaque logement additionnel.

 Commercial, industriel ou institutionnel :
 500 \$ de base + 0,2 % de l'évaluation des travaux.

**Agrandissement
d'un bâtiment principal**
 ajouter 200 \$ en dépôt de
garantie (remboursable)

 Résidentiel :
 0,3 % de l'évaluation des travaux, minimum 25 \$.

 Commercial, industriel ou institutionnel :
 250 \$ + 0,5 % de l'évaluation des travaux.

NOTE :

Le fonctionnaire responsable du dossier bénéficie d'un délai de 45 jours, calculé à compter du moment où la demande est substantiellement complète pour fins d'analyse municipale, afin de répondre à la demande formulée.

Protection des renseignements personnels

 Les renseignements contenus dans le présent document sont protégés par la
 Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1).
